

Objet : Exploitation des vols pendant les travaux de drainage piste 12L 30R

En vigueur : 5 Septembre au 17 Décembre 2024

Lieu : Aéroport Montpellier Méditerranée LFMT

DESCRIPTION GENERALE

Des travaux d'infrastructure proches de la piste 12L / 30R vont avoir lieu du 5 Septembre au 17 Décembre 2024 (dates prévisionnelles) sur l'aéroport de Montpellier.

Ce SUP AIP présente l'emplacement, l'impact ainsi que les différentes phases de travaux.

Infrastructures rendues ponctuellement indisponibles : PISTE 12L / 30R, ILS, PAPI, TAXIWAYS, PARKINGS.

Ces travaux nécessitent la présence d'engins de chantier et de personnel dans les différentes zones décrites, la modification de distances déclarées de la piste 12L / 30R et la restriction de l'usage de la piste 12L / 30R.

Sur certaines phases de travaux des restrictions limiteront l'accès à la piste 12L / 30R à certains usagers habilités, notamment des usagers ayant conduit une analyse préalable de sécurité pour leurs propres opérations.

Un balisage diurne et nocturne des zones neutralisées est mis en place selon les dispositions réglementaires en vigueur.

Des mesures de régulation de débit pourront être mises en place et des attentes seront possibles à l'arrivée et au départ.

Les travaux se décomposent en 5 phases :

- **PHASES 1, 2 et 3** Travaux de jour
- **PHASES 4 et 5** Travaux de nuit

Chacune de ces phases sera activée par NOTAM en précisant les dates et horaires de début et de fin de phase.

DESCRIPTION PHASE 1 TRAVAUX DE JOUR

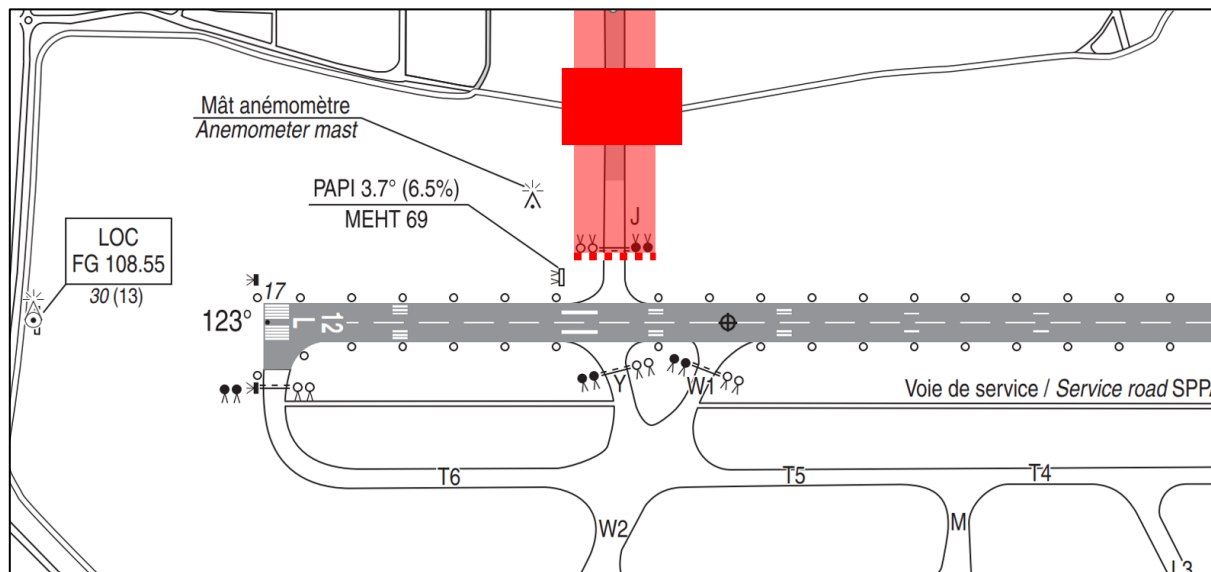
FERMETURE TAXIWAY « J »

FERMETURE DU PARKING FRET

ET MISE HORS TENSION DU BALISAGE TAXIWAY « J » ET PARKING FRET

PLAN DES TRAVAUX :

(En rouge la zone de travaux fermée)



Travaux réalisés selon les dates et horaires précisés par NOTAM.

Un balisage diurne et nocturne des zones neutralisées sera mis en place, et adapté.

Mesure de prévention contre le souffle des aéronefs :

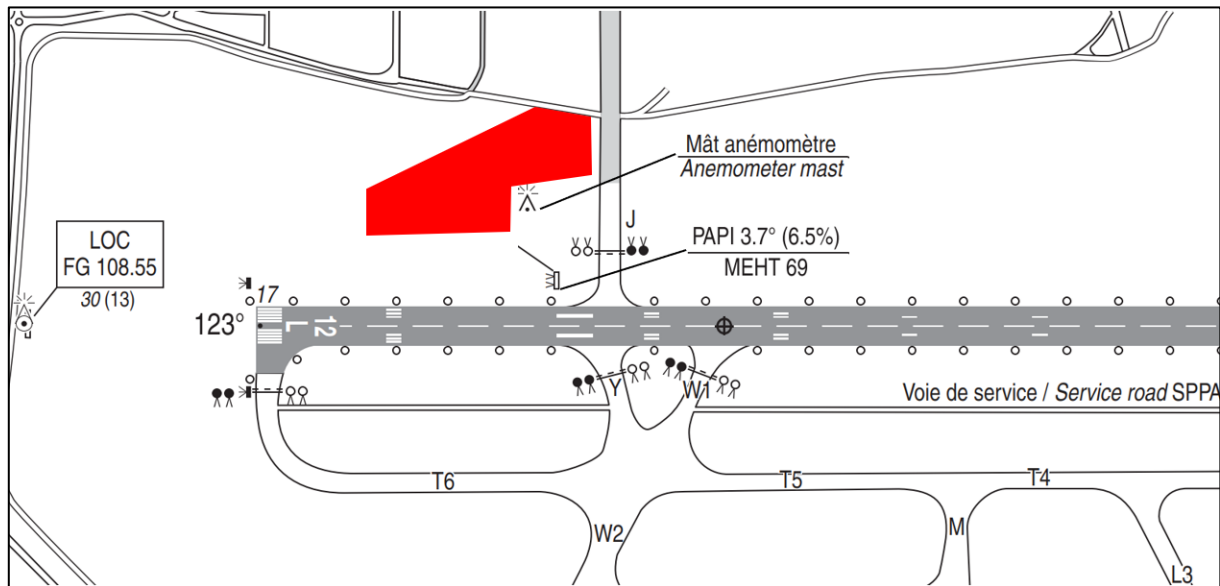
Précaution sur l'utilisation de puissance moteur au roulage aux abords du chantier afin d'éviter le souffle important sur la zone de chantier.

Le survol à faible altitude de la zone de chantier est interdit par hélicoptère.

DESCRIPTION PHASE 2 TRAVAUX DE JOUR

PRESENCE DE TRAVAUX AUX ABORDS DU SEUIL DE PISTE 12L

PLAN DES TRAVAUX : (En rouge la zone de travaux)



Travaux réalisés selon les dates et horaires précisés par NOTAM.

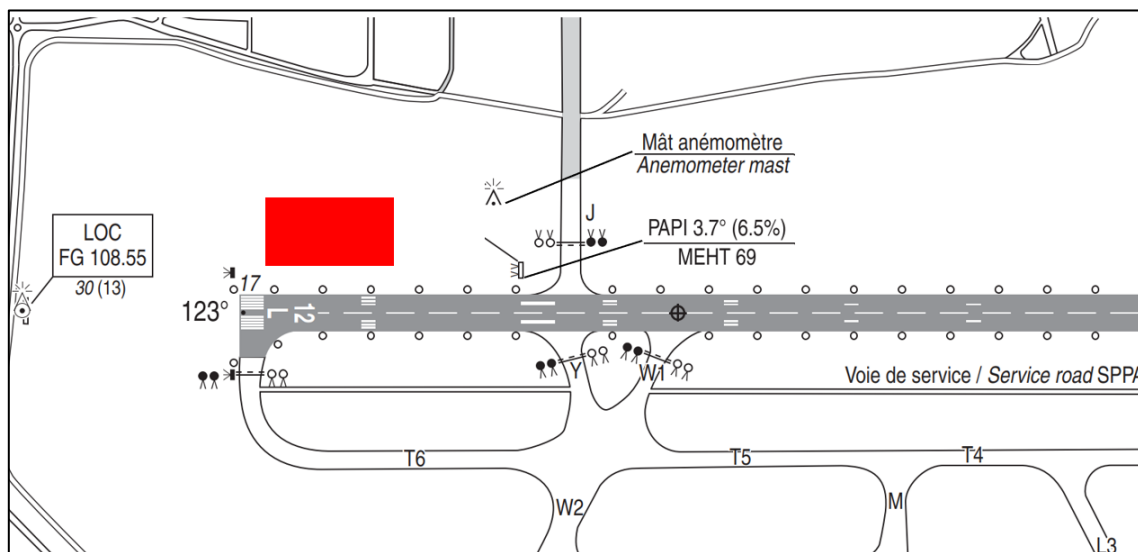
Zone de travaux située à plus de 140m de l'axe de piste 12L / 30R

Le survol à faible altitude de la zone de chantier est interdit par hélicoptère.

DESCRIPTION PHASE 3 TRAVAUX DE JOUR

PRESENCE DE TRAVAUX AUX ABORDS DU SEUIL DE PISTE 12L

PLAN DES TRAVAUX : (En rouge la zone de travaux)



Travaux réalisés selon les dates et horaires précisés par NOTAM.

Zone de travaux située à plus de 90m de l'axe de piste 12L / 30R

Le survol à faible altitude de la zone de chantier est interdit par hélicoptère.

DESCRIPTION PHASE 4 TRAVAUX DE NUIT

ATTERISSAGES EN PISTE 12L INTERDITS
PAPI 12L HORS SERVICE
ILS ET LOC 30R HORS SERVICE.

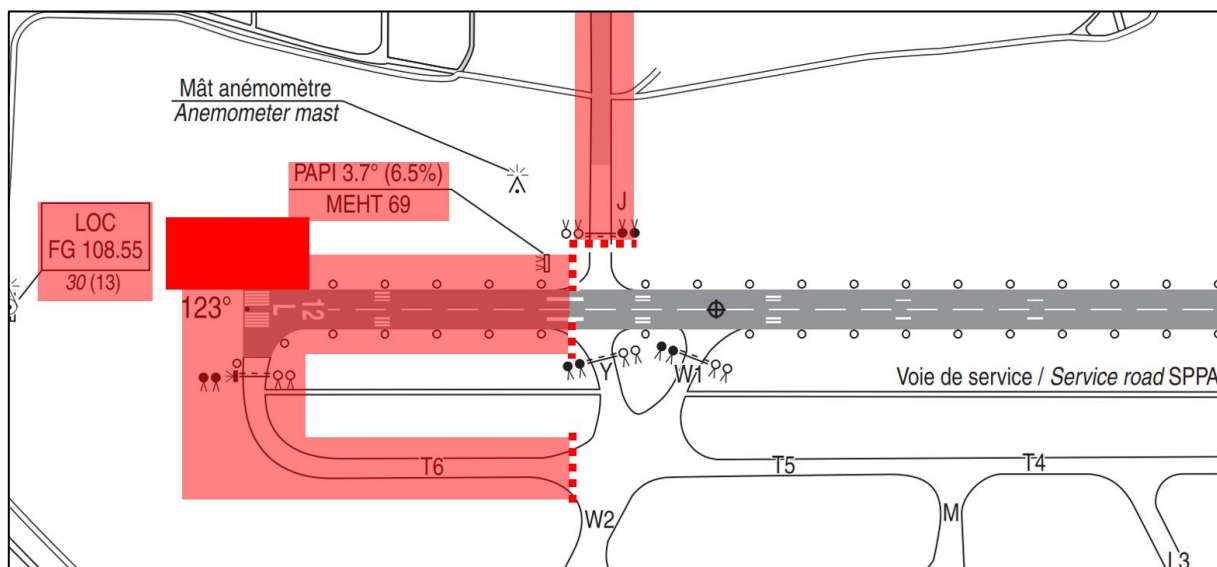
DISTANCES DE PISTE 12L / 30R MODIFIÉES :

RWY ID	TORA	TODA	ASDA	LDA
12L	2200	2200	2200	
30R	2200	2200	2200	2200

FERMETURE DES TAXIWAYS « J » ET « T6 »
FERMETURE DU PARKING FRET
MISE HORS SERVICE PARTIELLE DU BALISAGE PISTE 12L ET DES TAXIWAYS « J » ET « T6 »

CET AD NE PEUT ETRE RETENU COMME TERRAIN DE DEGAGEMENT.

PLAN DES TRAVAUX : (En rouge la zone de travaux et fermetures)



Travaux réalisés selon les dates et horaires précisés par NOTAM.

Atterrissages et décollages autorisés en 30R sur une portion de piste réduite.

Les décollages sont autorisés en piste 12L uniquement en accédant par le TAXIWAY « Y ».
 En cas de difficultés après décollage en 12L un retour sur le terrain ne peut se faire que sur la piste 30R.
 Un déroutement est à envisager en cas de configuration de vent défavorable.

La circulation sur la piste 12L / 30R est autorisée uniquement sur la portion de piste bénéficiant du balisage latéral de piste allumé, et ce jusqu'à l'extrémité de piste matérialisée par des balises rouges.

Restriction d'accès à la piste 12L / 30R à certains usagers habilités

Usagers ayant conduit une analyse de sécurité pour leurs opérations.

Utilisation possible de la piste 12L / 30R uniquement pour les aéronefs, compagnies suivantes :

- AIR FRANCE
- ASTON JET
- TRANSAVIA
- HELICOPTERES GENDARMERIE BASES
- OYONNAIR
- HELICOPTERES SECURITE CIVILE BASES

Un balisage diurne et nocturne des zones neutralisées sera mis en place, et adapté.

Les balises de bord de piste occultées sur la portion fermée.

Mesure de précaution au roulage des aéronefs afin de modérer les effets de souffles.

Présence nécessaire d'engins de chantier et de personnel dans les différentes zones décrites.

Le survol à faible altitude de la zone de chantier est interdit par hélicoptère.

DESCRIPTION PHASE 5 TRAVAUX DE NUIT

ATTERISSAGES EN PISTE 12L INTERDITS
PAPI 12L HORS SERVICE
ILS ET LOC 30R HORS SERVICE

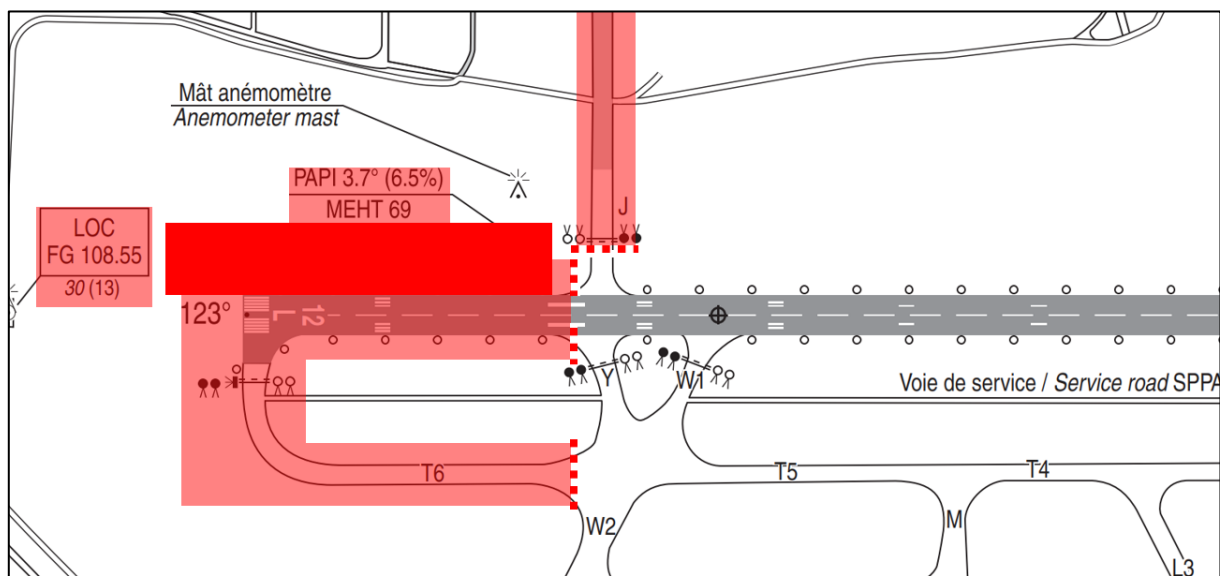
DISTANCES DE PISTE 12L / 30R MODIFIÉES :

RWY ID	TORA	TODA	ASDA	LDA
12L	2200	2200	2200	
30R	1650	1650	1650	1650

FERMETURE DES TAXIWAYS « J » ET « T6 »
FERMETURE DU PARKING FRET
MISE HORS SERVICE PARTIELLE DU BALISAGE PISTE 12L ET DES TAXIWAYS « J » ET « T6 »

CET AD NE PEUT ETRE RETENU COMME TERRAIN DE DEGAGEMENT.

PLAN DES TRAVAUX : (En rouge la zone de travaux et fermetures)



Travaux réalisés selon les dates et horaires précisés par NOTAM.

Atterrissages et décollages autorisés en 30R sur une portion de piste réduite.

Les décollages sont autorisés en piste 12L uniquement en accédant par le TAXIWAY « Y ».
 En cas de difficultés après décollage en 12L un retour sur le terrain ne peut se faire que sur la piste 30R.
 Un déroutement est à envisager en cas de configuration de vent défavorable.

La circulation sur la piste 12L / 30R est autorisée uniquement sur la portion de piste bénéficiant du balisage latéral de piste allumé, et ce jusqu'à l'extrémité de piste matérialisée par des balises rouges.

Restriction d'accès à la piste 12L / 30R à certains usagers habilités.

Usagers ayant conduit une analyse de sécurité pour leurs opérations.
 Utilisation possible de la piste 12L / 30R uniquement pour les aéronefs, compagnies suivantes :

- OYONNAIR
- ASTON JET
- HELICOPTERES GENDARMERIE BASES
- HELICOPTERES SECURITE CIVILE BASES

Un balisage diurne et nocturne des zones neutralisées sera mis en place, et adapté.
 Les balises de bord de piste occultées sur la portion fermée.
 Mesure de précaution au roulage des aéronefs afin de modérer les effets de souffle.
 Présence nécessaire d'engins de chantier et de personnel dans les différentes zones décrites.
 Le survol à faible altitude de la zone de chantier est interdit par hélicoptère.